

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE DU 7 JUILLET 2016 AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**APFLA-CPL** (Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires)

**APLAES** (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)

**APLettres** (Association des Professeurs de Lettres)

**CNARELA** (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

**SEL** (Sauvegarde des Enseignements Littéraires)

**SLL** (Sauver les Lettres)

Étaient présents :

- pour le ministère :
  - Agathe Cagé, conseillère en charge du second degré, des programmes et de l'évaluation des élèves ;
  - Ghislaine Desbuissons, mission de l'accompagnement et de la formation (DGESCO).
- pour chacune des associations :
  - Florence De Caigny, Renaud Viard APFLA-CPL ;
  - Marie-Rose Guelfucci, APLAES ;
  - Romain Vignest, APLettres ;
  - François Martin, CNARELA ;
  - Monique Trédé, Victor Gyzembergh, SEL ;
  - Estelle Manceau, SLL.

Les associations ont remercié le ministère d'avoir répondu favorablement et rapidement à leur demande d'audience commune. Elles ont présenté les trois points qu'elles souhaitaient aborder lors de l'audience : le collège et les difficultés persistantes engendrées par la nouvelle réforme ; le lycée ; le supérieur.

Agathe Cagé nous a assuré que le ministre souhaitait faire le point avec nous avant les vacances.

### **1) Le collège :**

François Martin présente d'abord les résultats du sondage effectué par la CNARELA sur la mise en place de la réforme du collège :

450 établissements répartis sur 25 académies ont répondu.

L'EPI-LCA serait mis en place dans 93% des établissements (ce qui correspond à peu près aux établissements qui proposent actuellement le latin). Comme cela était à redouter, il est concentré sur le niveau 5<sup>e</sup> dans 3 établissements sur 4. Les directives du SNPDEN-UNSA (syndicat des personnels de direction) semblent avoir été suivies, malheureusement relayées par certains IA-IPR.

Le B.O. n° 27 du 2 juillet 2015 qui rappelle que cet EPI est dérogatoire et peut avoir lieu sur les trois années ne semble pas du tout pris en compte par les chefs d'établissement.

Cet EPI est principalement pris sur les heures de français (presque 50% des cas) et ne durera pas toute l'année pour les élèves, surtout s'il est mis en place en 5<sup>e</sup>, quand on veut toucher l'ensemble des divisions : plus de la moitié des établissements ont subi cette diminution.

L'organisation de l'EPI varie beaucoup d'un établissement à l'autre (trimestre, semestre...). 1 établissement sur 10 propose un EPI latin + grec. L'EPI serait assuré par un collègue de LC dans plus de la moitié des établissements, **mais 20% des établissements proposeraient des EPI sans professeur de LC**, ce qui est inacceptable pour l'enseignement des langues anciennes.

Quelques établissements ne respectent pas les horaires de l'EdC (1h-2h-2h). Le Cabinet nous a pourtant dit que ces horaires n'étaient pas négociables en juillet 2015.

Les établissements qui avaient plusieurs groupes sont très souvent limités pour l'ouverture en 5<sup>e</sup> : un seul groupe (ou alors des propositions de deux groupes mais un par semestre !).

Le grec disparaît (ou son horaire est diminué) dans plus de la moitié des établissements. Plus de 20% des établissements abandonnent cet enseignement. Les dotations trop faibles, en particulier sur les petits établissements, sont la cause principale de cette fermeture.

Le cumul latin + grec n'est pas possible dans un établissement sur deux et l'EPI spécifique de grec, évoqué par le cabinet de la ministre lors de l'audience de juillet 2015, n'est quasiment jamais proposé.

À la suite de ces constats, François Martin présente plusieurs cas concrets pour faire connaître au ministère la réalité des situations sur le terrain. Plusieurs ARELA (Toulouse, Créteil, Versailles, Strasbourg, Rouen, Besançon, Clermont-Ferrand) ont été citées à ce moment sur des exemples précis qui montraient :

- la disparité de l'offre entre les établissements
- le pouvoir du chef d'établissement
- le non respect des textes officiels

Marie-Rose Guelfucci intervient pour signaler aussi des cas de regroupements de niveaux.

À propos d'un cas évoqué dans l'académie de Strasbourg, où le latin a été supprimé en enseignement de complément pour maintenir la bilangue allemand, Agathe Cagé répond que les bilangues ont été maintenues et que la dotation a été abondée en ce sens. Des moyens existent donc pour le latin. Elle souligne le fait que les cas présentés sont des cas à la marge.

François Martin précise aussitôt qu'il s'agit non pas de cas à la marge mais seulement de quelques exemples de difficultés rencontrées par plusieurs établissements (une trentaine par académie). Il demande que le ministère prenne davantage conscience de la situation réelle sur le terrain.

Agathe Cagé évoque des situations différentes sur le terrain et souligne que les cas où le résultat est positif ne sont pas des batailles gagnées mais des dialogues et des échanges dans les établissements.

Nous insistons pour dire combien il s'agit de batailles : convaincre les collègues de donner une heure pour l'EPI, la direction d'accepter tous les élèves... Le ministère n'a pas conscience du travail effectué par les collègues de lettres classiques chaque année.

Agathe Cagé met en avant les actions dans l'académie d'Aix-Marseille (brochure pour les élèves de 6<sup>e</sup> qui incite chacun à s'inscrire en latin, construction d'EPI latin et grec), rappelle les actions qui valorisent, montrent les apports des LCA tant sur la langue que la culture et la civilisation. Les formations ont présenté des richesses. Elle y voit de belles dynamiques même si l'on trouve encore des établissements problématiques.

Nous intervenons pour dire que nous sommes d'accord sur les actions de promotion. Mais comment faire sans moyens propres ? Cette absence fragilise chaque année l'existence des enseignements de latin et de grec. Par ailleurs, certaines formations ont montré leurs limites (simple lecture des nouveaux programmes, absence de réponses aux questions des professeurs).

Ghislaine Desbuissons intervient à propos du travail engagé au niveau de la formation en LCA :

- premier volet : des ressources (accompagnements des programmes LCA) seront prochainement diffusées en ligne (Inspection générale et enseignants responsables des travaux).
- deuxième volet : au Plan National de Formation (PNF), le Rendez-Vous de Lettres en novembre à la BNF accordera une place certaine aux LCA ; un séminaire dédié aux LCA aura lieu au printemps 2017.
- troisième volet : formation parcours magistère (Florence Dupont et Barbara Cassin) à destination des enseignants de LC mais aussi ouvert aux autres disciplines (pour le travail sur l'EPI).

Monique Trédé intervient à propos du parcours magistère : il faut aussi écouter les gens qui sont sur le terrain et pas seulement ceux qui n'y sont plus depuis de nombreuses années, surtout dans le secondaire.

À propos du sondage, Agathe Cagé revient sur les 93% d'EPI LCA. Elle fait remarquer que le ministère envisageait de conserver a minima l'existant. Nous rappelons quand même plusieurs cas de fermetures et suppressions de postes. Elle souligne certaines créations en grec, que nous confirmons (académie de Bordeaux) et nuance sachant que certains établissements ne proposeront plus le grec à la rentrée. Nous faisons remarquer que cela entraîne une fois de plus des disparités entre académies, préjudiciables aux élèves.

Nous abordons ensuite le nouveau brevet, pour lequel des points supplémentaires sont proposés pour un enseignement de complément d'après l'article 8 de l'arrêté : « Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement : 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints ; 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés. Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement de complément suivi par l'élève. » Nous demandons pourquoi un seul enseignement de complément est pris en compte et si la possibilité d'étudier latin et grec en 3<sup>e</sup> est de ce fait annulée. Nous demandons à ce que soit reconnu l'investissement des élèves en latin et en grec et rappelons que la CNARELA insiste depuis longtemps pour que cette reconnaissance soit effective. Nous regrettons que le nouveau brevet n'ait pas été l'occasion de cette reconnaissance.

Agathe Cagé répond qu'un seul enseignement de complément sera pris en compte, comme cela est le cas actuellement pour les options. Elle souligne qu'aujourd'hui, un élève peut gagner au maximum 10 pts (sur un total de 200 pts), après la réforme, il pourra en gagner 20 (sur un total de 400 pts), il n'y a donc aucun changement.

Nous demandons que la prise en compte des points des deux enseignements soit effective.

Nous présentons ensuite nos remarques sur la brochure d'information à l'attention des parents pour le nouveau collège 2016. Nous sommes surpris de voir combien les enseignements de complément de latin et de grec apparaissent en petits caractères et surtout nous dénonçons le manque d'information aux parents sur les horaires de ces enseignements qui n'apparaissent nulle part. Il n'est pas non plus question sur la seconde page des points supplémentaires pour le nouveau brevet. Enfin, nous regrettons l'absence dans le calendrier de la semaine de l'Antiquité (mars 2017).

Agathe Cagé précise que cette brochure d'information se voulait la plus accessible possible et que toutes les possibilités de langues vivantes ne sont pas non plus présentées. Les informations essentielles se trouvent seulement sur cette présentation. Elle fait état d'une brochure beaucoup plus détaillée proposée par l'ONISEP, de documents parfois établis par les établissements eux-mêmes et de ressources disponibles également sur le site du ministère.

- Après avoir évoqué ces difficultés, nous demandons :
  - que notre demande réitérée d'horaires fléchés dans les dotations soit prise en compte pour le latin comme pour le grec afin de mettre un terme aux difficultés que rencontrent encore trop souvent les collègues, les élèves et leurs parents.
  - que notre proposition faite lors de l'audience du 31 mars à propos des langues anciennes dans les cours de français en 6<sup>e</sup> soit prise en considération, comme nos autres propositions.
  - une heure supplémentaire pour l'Enseignement de complément en 5<sup>e</sup>.

Agathe Cagé souligne que certaines propositions étaient intéressantes sur les 6<sup>e</sup> mais que rien ne sera modifié pour la rentrée 2016. Il y aura peut-être des évolutions quand le recul sera suffisant mais d'ici septembre, il ne faut attendre aucun changement. À propos de l'EC fléché, Agathe Cagé nous a rappelé qu'il existait déjà une enveloppe de marge mais qu'elle n'écarterait pas le problème souligné dans nos interventions. Elle a également rappelé la création de 4000 postes, une enveloppe beaucoup plus importante qu'auparavant (passage en 2017 de 2,75 h/classe à 3h pour la marge).

Estelle Manceau demande si cette enveloppe sera reconduite. Agathe Cagé annonce que l'enveloppe a été multipliée par 5,5 à la rentrée 2016 et le sera par 6 à la rentrée 2017 (passage de 2,75 h de marge à 3h)

Agathe Cagé répond que le choix de ne pas flécher les horaires permet aux équipes de fonctionner avec davantage d'autonomie. Nous insistons sur les horaires et dénonçons une fausse autonomie : peu de moyens et de nombreuses heures à mettre en place (petits groupes de travail dans plusieurs matières par exemple), il ne reste pas assez d'heures pour les latin et le grec, d'où notre insistance.

Estelle Manceau soulève le problème posé dans l'EPI LCA concernant les professeurs qui n'ont reçu aucune formation en latin et grec : comment transmettre l'héritage linguistique de la sorte ? Agathe Cagé rappelle que les programmes sont transversaux, il faut du temps pour digérer ces nouvelles dispositions d'enseignements. François Martin dénonce au contraire parfois le manque de cohérence : le programme d'histoire en 6<sup>e</sup> aborde largement l'Antiquité, cela aurait sans doute été pertinent d'accorder une certaine place au latin et au grec en 6<sup>e</sup>, ce qui n'a pas été fait.

Marie-Rose Guelfucci intervient pour rappeler l'importance du latin et du grec dans le secondaire pour la poursuite des études dans le supérieur : les étudiants de différents cursus ont besoin du latin et du grec, en droit, en histoire de l'art, en histoire, entre autres (en histoire, par exemple, l'accès aux sources risquerait de se faire uniquement par traductions sans avoir de réelle possibilité de contrôler celles-ci). Les élèves du secondaire doivent avoir une base. Sans horaire fléché et heures réservées, les langues anciennes seront toujours à la marge. La recherche elle-même, forte à l'international, est clairement menacée.

Agathe Cagé affirme que le ministère va suivre la recherche universitaire. Le but de la réforme est de maintenir, renforcer et élargir les LCA. Les programmes sont d'ailleurs ambitieux, comme l'a souligné l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Il n'y a pas de volonté de supprimer le latin et le grec selon elle car de nombreux efforts ont été faits.

Monique Trédé revient sur les disparités au sein des académies et sur les possibles fuites dans le privé. Agathe Cagé affirme qu'il n'y a pas de fuite vers le privé à cause de la réforme. Monique Trédé rappelle qu'on incite fortement les élèves du privé à faire du latin dans certains établissements. Agathe Cagé rappelle que le privé sera soumis aux mêmes règles que le public en ce qui concerne des EPI et des enseignements de complément.

## **2) Le lycée :**

François Martin présente les résultats du sondage effectué par la CNARELA sur le lycée : 185 établissements ont répondu, répartis sur 25 académies.

- Le latin est beaucoup plus présent que le grec (et ce dernier n'est jamais la seule option de LCA dans le cas d'une option unique) : 80% des établissements.
- Les lycées proposent l'enseignement d'exploration LCA mais il est totalement éloigné de l'esprit du texte du fait de difficultés financières : les horaires, qui ne sont pas fléchés, ne permettent pas d'ouvrir l'enseignement d'exploration et l'option. Les deux ont donc lieu sur le même horaire dans presque tous les établissements.
- Une grande majorité d'établissements ne respecte pas les horaires officiels de 3h. De nombreux cas de regroupements sont évoqués lorsque l'horaire est respecté (1<sup>ère</sup>-Terminale).
- Les incertitudes sont très grandes pour la rentrée 2016 : la moitié des établissements n'est pas certaine de conserver les enseignements actuels. L'entrée en 2<sup>nde</sup> est une fois de plus inquiétante avec le nouvel enseignement d'informatique créé à la rentrée (« ICN », Informatique et Création Numérique), le manque de moyens fléchés. Le grec ancien, là où il existe encore, est particulièrement menacé.

Nous demandons si une réforme du lycée est à venir après les modifications nombreuses au collège. Nous rappelons la proximité des EPI et des Enseignements d'exploration quant au manque de moyens pour les assurer.

François Martin intervient enfin sur deux points concernant le baccalauréat :

- la demande de la CNARELA, votée en assemblée générale, de fournir les listes d'oral du bac un peu avant les épreuves, comme cela est le cas en français en 1<sup>ère</sup>. Il communique la réponse curieuse de la DGESCO à cette demande, qui invoque le respect de l'anonymat des élèves.
- la série technologique : les élèves qui étudient le latin et/ou le grec en 2<sup>nde</sup> et qui se dirigent vers une série technologique ne peuvent pas poursuivre l'option et la présenter au bac. Nous regrettons cette situation depuis longtemps et avons déjà demandé au ministère de réfléchir sur ce point. Nous demandons que cette possibilité soit offerte, surtout dans cette période où la ministre affiche volontiers le « latin pour tous » dans les médias.

Agathe Cagé répond qu'il n'y aura pas de modifications pour le lycée, le calendrier n'est pas adapté : il faut du temps pour la mise en œuvre et la préparation de la formation. Le bilan de la réforme Châtel est engagé avec les syndicats. Un premier texte de constat devrait être livré prochainement. De nombreux changements ont eu lieu dans le premier degré et le collège, ainsi que dans la voie professionnelle. Des adaptations sont déjà mises en place au lycée (en SES, Histoire-géographie en terminale, évaluation des LV). L'introduction de l'enseignement « ICN » est une nouveauté, avec la création d'une option en 1<sup>ère</sup> pour les trois séries (L, ES, S) et en Terminale (ES, L, la série S propose déjà une option « ISN », Informatique et Sciences du Numérique).

Nous faisons part de nos inquiétudes et de notre surprise à propos de cette « option » : on entend souvent que le bac est déjà surchargé par les options et on en crée une nouvelle qui va encore concurrencer les autres. Si le numérique a toute sa place dans l'ensemble des enseignements (nous rappelons que les collègues de lettres classiques n'ont pas attendu cette option pour s'emparer des nouvelles technologies), nous alertons sur les effets de mode que peut déclencher ce genre d'option. Rien n'est dit sur la prise en charge de cette option : professeur d'informatique ? Tout professeur de lycée ?

Marie-Rose Guelfucci rappelle que les étudiants des autres filières ou même de lettres classiques à l'université sont de plus en plus nombreux à commencer une langue ancienne ou les deux langues après le bac, car l'offre (qui ne répond pas nécessairement aux demandes au lycée) ou les conditions d'enseignement dans le secondaire sont trop dégradées pour que les élèves aient pu accéder aux langues anciennes. Elle souligne également la création d'Antiquité Avenir, qui fédère des associations très différentes qui touchent à

l'Antiquité et montre que les langues anciennes ont une dimension bien plus large que celle dans laquelle on veut les enfermer.

Agathe Cagé insiste pour montrer que la réforme veut inverser la tendance dans le passage 3<sup>e</sup>/2<sup>nde</sup>.

François Martin rappelle que les enseignements de latin et de grec au collège forment déjà tous les élèves qui peuvent acquérir un bagage à l'entrée du lycée général mais aussi du lycée professionnel : il ne faut pas oublier ces élèves qui ne continuent pas dans la voie pro. Il rappelle d'ailleurs que les nouveaux programmes, dans leur préambule, soulignent enfin que les enseignements de latin et de grec forment un tout au collège. Il est important de motiver les élèves à continuer d'étudier ces langues mais la concurrence des options au lycée, les difficultés pour les inscriptions, les horaires dissuasifs sont autant de freins pour les élèves. L'enseignement d'exploration qui a été vendu comme une grande révolution pour attirer beaucoup d'élèves en latin et en grec n'a pas fonctionné car il a été complètement étouffé dès sa création faute de moyens. Parfois, des liaisons sont établies entre lycée de secteur et collèges, des résultats sont encourageants mais il faut aussi que les chefs d'établissement s'investissent et que les rectorats donnent les moyens d'assurer les options.

Florence de Caigny rappelle l'importance d'écouter les professeurs qui sont sur le terrain. Dans les classes préparatoires littéraires, les élèves ont l'obligation de suivre une langue ancienne. Or, la chute du nombre de confirmés est importante : de plus en plus d'étudiants sont débutants dans les deux langues, ce qui rend plus lourd leur apprentissage dans la perspective d'une spécialisation en lettres classiques l'année suivante pour les étudiants désireux de s'orienter dans cette voie. Cela pourrait même être une source de découragement. Il faut donc garder une dynamique au collège et au lycée. En outre, la recherche sera bloquée si l'accès aux langues anciennes est si compliqué. À propos de l'heure de culture antique en classe prépa, Florence de Caigny souligne que l'étude ne prend tout son sens et sa richesse qu'avec la traduction et le commentaire des textes en langue originale dans le cadre des heures d'enseignement des langues anciennes.

Renaud Viard intervient pour dire qu'il faut repenser la filière L au lycée, les effectifs de latin et de grec sont surtout nombreux en section S. La réforme Châtel est un échec car elle prévoyait une refondation de la filière littéraire.

Agathe Cagé reconnaît qu'un rééquilibrage dans les séries est nécessaire et que l'objectif n'a pas été atteint. Les séries technologiques en revanche ont été redynamisées (STMG par exemple).

Estelle Manceau insiste sur les enjeux au niveau de la langue, de la culture grammaticale : les langues anciennes permettent d'avoir des acquis précieux pour tous. La continuité dans la scolarité est fondamentale.

Agathe Cagé nous assure que la ministre insiste pour l'accès au latin, donc les structures sont regardées de près avec les recteurs. Elle reste attentive à notre proposition sur la série technologique et nous demande de lui communiquer les courriers envoyés à la DGESCO au sujet du baccalauréat.

### **3) Le supérieur :**

Marie-Rose Guelfucci évoque le nombre de candidats au CAPES, qui comme dans d'autres disciplines, est très inquiétant. Elle rappelle ce qu'est, à l'intérieur du CAPES Lettres, l'épreuve de l'écrit du CAPES en Lettres classiques avec deux versions et une question de didactique en 6h seulement, à la fin d'une année où les étudiants doivent s'être formés en outre à la pratique de l'enseignement. Beaucoup d'étudiants s'inscrivent en master recherche et non en master MEEF (enseignement), pour pouvoir mieux se former sur le fond par la pratique des textes originaux. Marie-Rose Guelfucci rappelle que les futurs professeurs sont appelés à enseigner le français, le latin et le grec. Si l'on veut vraiment élargir l'accès des élèves aux langues anciennes, il faudrait réfléchir à une épreuve de qualité maintenant latin et grec, mais qui ne défavorise pas les candidats. Des étudiants de LC préfèrent ainsi passer le CAPES option Lettres modernes avec l'option latin à l'oral. Une réflexion sur le concours doit être menée de façon concertée. L'APLAES demande à y être associée et demandera une audience à la rentrée. Elle souligne que les enseignants du supérieur sont chercheurs mais aussi formateurs et qu'ils sont nombreux dans les jurys des concours qu'ils connaissent parfaitement dans leur fonctionnement et leurs résultats.

Marie-Rose Guelfucci s'étonne que le supérieur ait été si peu sollicité pour la réforme du collège. À propos des futures formations, elle rappelle que les universitaires interviennent déjà dans le secondaire (stages de formation continue, dispositif «une classe, un chercheur» pouvant être élargi aux ESPE par exemple).

Agathe Cagé est intéressée par ce dispositif et souhaite avoir plus d'informations.

Les formations ont été trop rapides, sur un temps trop bref. Les plans académiques de formation ont plus ou moins présenté une offre en forte diminution ces dernières années, ce qui est dommageable.